

**Etude et analyse de la composition du Parc dénommé  
« Alsace Gare » visant à démontrer sa valeur  
structurelle, paysagère, esthétique, et  
environnementale**

Enquête publique se tenant du 19 juin au 26 juillet :

à l'attention de madame et messieurs les commissaires  
enquêteurs

M. Bernard ALEXANDRE, Président de la commission officier en retraite  
Mme Elizabeth BALMAS, membre titulaire ingénieur horticole paysagiste  
M. Alain Philippe, membre titulaire; ingenieur des technique d'EQUIPEMENT RURAL

Communauté d'agglomération de La Rochelle  
Service BP 1287 d'études urbaines  
6, rue Saint Michel  
17086 – La Rochelle Commission d'enquête

# Parc de la gare de La Rochelle : un patrimoine arboré menacé par le nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

## **1- Exposé du patrimoine arboré du parc de la gare de la rochelle**

La parcelle concernée par le nouveau Plan Local d'urbanisme comprend toute la partie communale du parc. Elle s'étend de la partie boisée accolée au boulevard Joffre jusqu'à la dite « Grande Allée » (allée arborée d'un double allée de tilleuls) qui est incluse dans le futur zonage. Dans le sens de la profondeur la parcelle s'étend jusqu'à l'avenue du 123 eme, toute la limite arborée du parc y étant incluse.

### **1-1- La zone arborée délimitant le parc et le boulevard Joffre**

Cette délimitation a été conçue selon un modèle particulièrement en vogue dans les parcs et jardin paysagers, du milieu du 19 ème siècle jusqu'au milieu du 20 ème. Le principe vise à créer une zone en trompe l'œil qui donne l'illusion que le parc se termine par une zone boisée profonde composée de petite moyenne et grande végétation, dont on ne percevrait pas la limite par le simple regard à travers les plantes et arbres.

Dans le cas de la délimitation entre le boulevard Joffre et le parc sus visé, l'exercice est particulièrement bien réussi grâce au talus du boulevard Joffre qui s'élève progressivement sur toute la profondeur du parc. Le haut du talus est surmonté par une haie de fusain suffisamment épaisse pour que le regard ne puisse la traverser. Pour un Observateur placé dans le parc, la hauteur de celle-ci est toujours au-dessus de la ligne de vision d'une personne qui regarde droit dans cette direction. Dans ce talus, ainsi que sur une bande à côté de celui-ci on trouve un assemblage de différentes essences de tailles moyennes dont plusieurs **arbousiers** (arbustus unedo), **arbre de Judée** (cercis siliquastrum), **troène** (ligustrum) ou encore fusain (eunomus). Sur la bande végétalisé, laquelle avait été creusé afin d'y ajouter une tranchée de terre acide, permettant une culture de plantes associée à ce type de biotope, de **nombreuses essences ont été plantées en ce sens**. Sur toute la longueur de cette bande on trouve donc toute une variété de plantes, comprenant **diverses variétés d'hortensias** et de **rodhodendrons**, de **fougères ou d'éables palmés du japon** (acer palmatum dissectum atropurpureum). Il s'agit de la basse végétation. Arrive ensuite la végétation haute. A la limite de la bordure juste avant le talus et penchant du côté parc, une allée de **noyers noirs d'Amérique** assure un couvert végétal couvrant de son ombre portée une allée bordant la limite du parc en contrebas du boulevard Joffre.

Il convient de noter l'intérêt horticole de cette essence qui est un puissant purificateur d'air de poussières et de particules nocives. De plus les noyers noirs sont recommandés pour les zones inondables à court terme et supportent très bien des inondations pouvant s'étendre sur un mois sans dommage pour le tronc les racines et la couronne. Héritage bienveillant des personnes qui avaient dessiné et aménagé le parc ? Visions futures des d'inondations éventuelles et de pollutions à venir ? Les concepteurs de cet espace de quiétude ne se

sont pas contentés de **cette simple allée de noyers** pour délimiter l'espace parc de l'espace route : le talus à 45 degré est lui-même arboré d'essences qui vont venir



Une photographie de l'allée de noyers aux vertus si assainissantes

couvrir de leur feuillage protecteur le boulevard Joffre. Il s'agit principalement de **chênes** **verts** dont le feuillage épais coupe la vue entre les deux espaces. Il y a également des **érables** **sycomores**, un **orme à grande feuille**. L'angle entre le boulevard Joffre et l'avenue du 123 ème voit croître un cyprès de Lambert particulièrement imposant par sa taille et les belles proportions de sa canopée. La largeur de son tronc à la base mesure environ 1,50 mètre de diamètre.

Il convient naturellement de déterminer (ou plutôt d'estimer) l'âge que pourraient avoir ces magnifiques sujets. Une date est à notre disposition, celle de la création du parc qui est la date de 1928, celui-ci ayant été consécutif à la fin de l'achèvement des travaux de la gare en 1922. Si ce parc a été créé à cette date, il est raisonnable de penser que les arbres qui ont été plantés à cette périodes ont généralement des plantes ayant une dizaine d'année. Faisons le calcul ensemble :  $2018 - 1928 = 90$  ans. Telle est la date de plantation. **Si on rajoute les 10 années de cultures en pépinière des arbres, on arrive à l'âge fatidique de 100 ans.** Les arbres menacés démarrent tout juste leur seconde centaine d'années, pour peu qu'on les y autorise...



détail des troncs des noyers attestant d'un âge plus que respectable

### Conclusion sur la réussite paysagère de la zone arborée limitrophe du parc cet du boulevard :

Pour un observateur se promenant dans l'allée située à côté de cette zone paysagère arborée l'illusion de profondeur donnée par cet aménagement est une grande réussite. **Le promeneur a parfaitement l'impression d'évoluer dans une zone de sous-bois dans laquelle un véritable écosystème a pris vie au fil du temps.** Les espèces se sont appropriés cet espace et interagissent les unes avec les autres. Un exemple aidera à illustrer ce propos : dans la partie en bas du boulevard Joffre, un vieil arbre de Judée creux se trouvant dans cette bande a été coupé par la ville celui-ci étant jugé dangereux. Dans l'année qui a suivi le **cèdre bleu** (cedrus glauca atlantica ) qui était dans le périmètre proche de ce dernier s'est vu déperir. L'explication est, que ce type de vieux conifère originaire de montagne étant particulièrement sensible à une modification hydrique de son environnement, a vu le taux d'humidité diminuer, entraînant un stress suivi de son déprérissement. **Autre signe d'un écosystème sain on peut y apercevoir des écureuils et des champignons de type amanite.**

### Conclusion sur l'arasement du boulevard Joffre

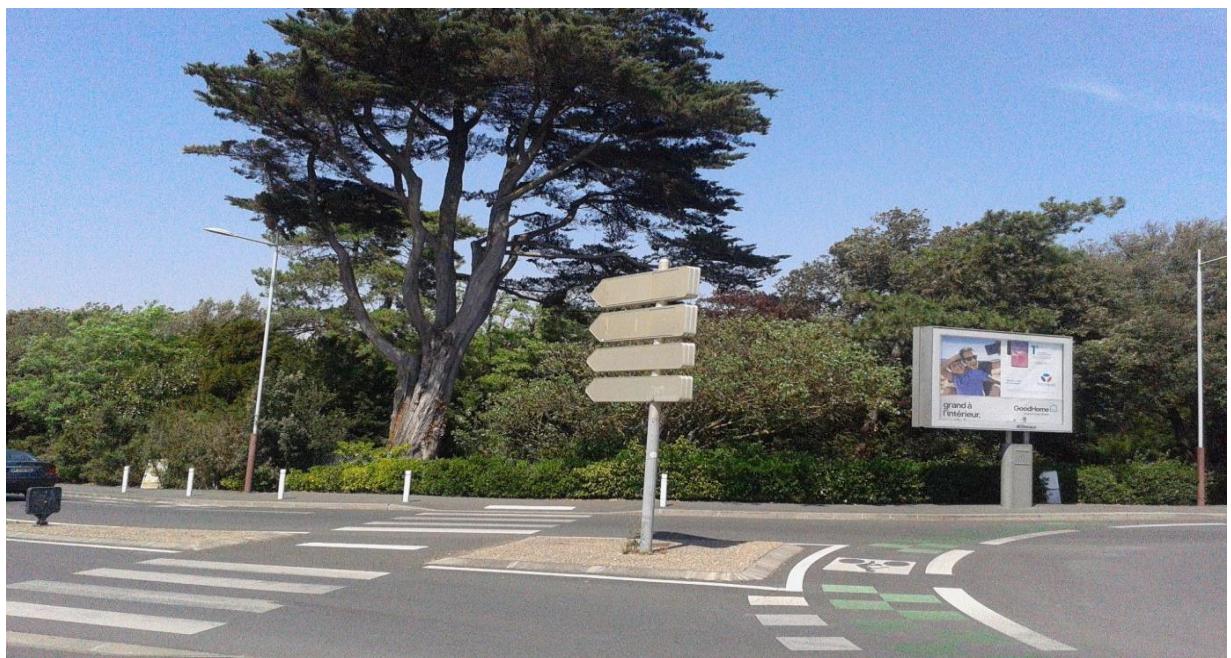
La suppression du talus du boulevard Joffre entraîne **mécaniquement la suppression de tous les arbres plantés dans le talus**, qui sont principalement **des chênes vert centenaires**, ainsi que **le magnifique cyprès de Lambert**.

La seule construction sur ce boulevard directement en bordures de l'allée des noyers (si celle-ci était laissée ?) entraînerait une destruction partielle de leur système racinaire. Dans le meilleur des cas ceux-ci continueraient à vivre avec un ancrage au sol diminué les rendant plus susceptible d'arrachage aux vents. Dans le pire des cas le stress mal accepté conduirait à leur mort. Il est également possible que les plaies faites à des racines de gros diamètre et aussi âgées soit une voie d'entrées pour des parasites infectieux risquant de conduire au même résultat.

.../...



**Vue du boulevard Joffre qui pourrait être construit, de la dénivellation, et des arbres menacés**



**Vue de l'angle entre les boulevards Joffre et l'avenue de la 123 ème**

**1-2- La partie intérieure communale du parc**

**1-2-1- La grande allée**



**Cette allée connue de tous les habitants du quartier sous le vocable de « grande allée »  
constitue la principale couverture arborée du parc de la gare.**

Même si elle a perdu certains de ses composants notamment lors de la tempête de 1999, ou lors de certaines suppressions d'arbres par les services de la ville dans des conditions suspectes, il n'y a qu'à voir les neufs tilleuls restants, seul espèce constituant celle-ci, pour se rendre compte de leur valeur paysagère. 4 tilleuls, deux dans le milieu de l'allée, deux à son extrémité en direction de l'avenue du 123 ème attirent particulièrement l'attention par leur caractère âgé, la grosseur de leur ramification qui ne semble n'être constitué que de vieux bois et d'une pousse assez lente de nouveaux rameaux et de feuilles. Au seul aspect de ces arbres indiscutablement vénérables, il y a lieu de penser qu'un recensement urgent et une prise de conscience des services municipaux via l'association ARBRES seraient plus que nécessaire.

Comment se fait-il que les arbres de l'autre côté du boulevard Joffre et vraisemblablement du même cru soient classés et pas ceux du parc ? Sont-ils seulement centenaires d'ailleurs, ne pourraient-ils pas être plus anciens ? Comment ne pas imaginer qu'un classement de ces arbres en arbres remarquables (et deux au moins le méritent certainement) ne seraient pas un gêne pour de futurs projets immobiliers ?: le futur zonage prévoit une zone constructible. Les arbres empêchent les millions d'euro de s'accumuler et en plus coûtent en entretien !

Sur la photo un **tilleul de l'allée d'origine a été coupé très certainement gratuitement**, il y a de cela 3 ou 4 ans, car il n'était vraisemblablement pas dans l'alignement des autres. **On pensait à l'époque à une voie de bus parfaitement rectiligne!** Il ne présentait extérieurement aucun signe de détérioration physique quant à la qualité de son tronc et poussait parfaitement du plus vert feuillage qui soit. Le pire est que les gens ne semblent pas avoir remarqué sa disparition. Indifférence totale ? Réveillons-nous !

Seulement il n'était pas dans l'alignement et se trouvait à peu près au niveau de la grille et en face du lampadaire sur la photo ! On peut imaginer qu'un arbre qui sort de la norme ainsi à notre époque, a dû se voir attirer toutes les fiches sanitaires possibles, ainsi que tous les 'experts-arbres' susceptibles de lui trouver toutes les pestes imaginables et attribuables ; un pareil contrevenant devant être sanctionné. On fait la même chose avec les êtres humains, pourquoi pas avec les arbres qui ne peuvent rien dire, ni se défendre seuls !

.../...



**Au milieu de la photo un des tilleuls vénérables**



**Une autre vue de ce tilleul qui mesure entre 20 et 25 m de haut. Il n'est pas facile de la voir entièrement car il est caché par les autres arbres. Lors de la prise de la photo le feuillage haut a été déchiqueté par une tempête.**

Il convient de faire remarquer que cette allée a subi de nombreux dégâts et n'a plus rien à voir avec « la grande allée » au temps de sa grandeur dans les années 1980. Plusieurs tilleuls ont été remplacés : à la place de chaque jeune tilleul il y en avait un de la même grosseur que ceux restants. Il y avait également deux allées de tilleul de chaque côté de la double allée centrale qui étaient taillés tous les ans pour maintenir une végétation basse. A cela s'ajoutaient au moins 4 tilleuls au bout de l'allée côté résidence alsace. Pour ceux qui n'ont connu la Grande Allée à cette époque, il faut imaginer un couvert végétal dense et fermé dans lequel le soleil ne touchait absolument pas le sol. Il y faisait une grande fraîcheur l'été. Tous les arbres étaient extrêmement verts et vigoureux, mais le parc était aussi moins riche en arbustes à fleurs.

#### **1-2-2- Les autres massifs du parc**



En face de la bande paysagère de délimitation du parc et du boulevard, de l'autre côté de l'allée située en contrebas du boulevard Joffre, il y a un massif constitué en partie de pelouse, de massifs de plantes et d'arbres.

L'arbre qui est le principal attrait de celui-ci est un **hêtre pourpre** situé à l'angle d'une allée. Cet arbre d'un vingtaine de mètres semble faire partie de la **plantation initiale au même titre que les noyers et les tilleuls**. Il produit une fructification annuelle. Or un hêtre ne commence à fructifier qu'entre 60 et 80 ans ce qui semble démontrer qu'il aurait été planté lors de la création du parc. Cependant il a pu être planté un peu plus tardivement.



Dans ce massif le long de la grande allée des tilleuls malades qui étaient taillés annuellement ont été remplacés par un massif paysager composés d'arbustes variés. On y trouve un **albizzia à fleur rouges des hêtres à développement fastigiés**. Sur la pelouse un **cèdre bleu** a été planté depuis une trentaine d'année et poursuit un développement assez lent mais certain (voir sur la photo ci-contre).

**Un hêtre pourpre** (*fagus sylvatica purpurea*) de belle taille qui se trouve sur le futur zonage qui rend la parcelle constructible auparavant dans une parcelle protectrice « Espace Boisé à Conserver ou à Créer »

La valeur paysagère d'un tel arbre est incontestable. Il s'agit d'un arbre que j'ai toujours connu avec à peu près avec les mêmes dimensions. Il y a quarante ans, il possédait déjà la physionomie actuelle (hauteur, envergure, tour de tronc) ce qui laisse supposer qu'il en a au moins le double. Un hêtre a une vitesse de croissance assez moyenne. Un arbre pour arriver à sa taille adulte a besoin d'un trentaine d'année. C'est un chiffre qui revient souvent dans le domaine forestier puisque l'on dit qu'il faut cette durée pour (re)constituer un couvert forestier. 40 +30 c'est égal à 70 ans au moins. On peut considérer qu'il s'agit d'une estimation basse, car il a pu être également planté lors de la création du parc en 1928. Dans un tel cas de figure, il avait certainement une dizaine d'année lorsqu'il a été planté, comme c'est souvent d'usage lorsque les municipalités plantent des arbres ; on peut par voie de conséquence raisonnablement penser qu'il est né en 1918, ce qui permettrait d'estimer son âge à une centaine d'année (2018 – 1918 =100).

Directement de l'autre côté de l'**allée du hêtre pourpre**, on trouve diverses espèces d'arbres, notamment un « **cultivar** » de marronnier d'inde (*aesculus hippocastnum*) planté assez récemment mais avec des feuilles plus petites et plus découpées. Cet arbre fait le coin. On trouve également d'autres espèces comme du chêne vert (*quercus ilex*), du pin parasol (*pinus pinaster*) ou encore du pin d'Alep (*pinus halepensis* )

.../...

### **1-3- Un parc en perpétuelle évolution**

Des essences nouvelles ont été régulièrement apportées, notamment à la suite de la maladie des ormes, **la graphiose dans les années 1980**. La perte de ces arbres n'a pas laissé de trou trop béant car leur plantation était assez éparses dans le parc. A certains angles de certains massifs il est possible de voir des **cerisiers à fleurs mesurant 2 ou 3 mètres de haut** ou encore un unique **ginko biloba de 3 ou 4 mètres de haut** poussant très lentement.



**Le ginkgo du parc au second plan. Un massif sec récemment créé.**

Le parc est aussi parfois réaménagé. Dans ce rond-point autrefois vide a été créé par le service des espaces verts un massif d'inspiration sèche typique des paysages méditerranéens. Dans ce massif de forme circulaire surélevé et délimité par un muret en pierre, sont ainsi savamment entremêlées les parties minérales composées de gravier, de roches et de bois sec avec un olivier taillé en paliers et des plantes grasses. Il s'agit d'un aménagement ayant un quinzaine d'année tout au plus.

## **2- Le parc de la gare une zone « tampon » d'ordre majeure pour l'aménagement du territoire au sein du quartier, mais aussi de la ville de la rochelle**

La présence du parc de la gare se trouve dans un périmètre au-delà duquel l'urbanisation est particulièrement présente, et constitue de ce fait une aire de régulation tant sur le plan environnemental qu'urbain.

### **2-1- Une zone tampon constituée d'une surface pouvant absorber ou limiter un débordement des eaux en cas de submersion marine**

Ce qui frappe de prime abord c'est l'absence d'étude sur le rôle éventuel que pourrait avoir le parc, si un débordement du port et des bassins avoisinants amenaient l'eau au niveau de celui-ci. Cette parcelle d'un hectare et demi est constituée de terre ainsi que de nombreux arbres, buissons et pelouses. En cas de submersion un carré végétalisé de la sorte a très vraisemblablement un grand pouvoir d'absorption de l'eau. Le square Valin bien qu'immergeé lors de la tempête xynthia et d'une plus petite surface a été bien insuffisant pour jouer un tel rôle mais a néanmoins absorbé une certaine quantité d'eau, rôle qui ne lui était pas initialement dévolu. Si tout ou une partie du parc venait à être bétonné, l'eau inévitablement ne pourrait que dévaler et se propager jusqu'aux habitations et à la gare. Bien que ce lieu n'ai pas été inondée, peut-on avec certitude penser qu'il ne pourrait pas l'être un jour, ni que le niveau des eaux ne puisse pas être plus élevé que celui observé lors de la dernière crue. Il est important de rappeler que la gare, le quartier du bastion, et du gabut, se trouvaient autrefois en zone marécageuse inondée. La gare a été construite en 1922 au milieu des marais. La mère d'une habitante aujourd'hui décédée, et ayant vécu la construction de la gare se demandait à juste titre « pourquoi on venait construire une gare en plein milieu des marais ».

Le square Bobinec constitue également une zone pouvant absorber et réguler les débordements. Il est à noter qu'il se trouvait à sa place un ancien bras d'eau reliant le bassin des Yacht au canal de marans via le bassin situé entre le bout du bastion et l'hôpital. Il n'est pas étonnant que les constructions du bastion aient pris l'eau en 2011, puisque celle-ci a naturellement repris son ancienne trajectoire vers ce bassin ! Est-ce que ces éléments ont été pris en compte dans les anciens POS (Plan d'occupation des sols), PPRN (Plan de prévention des risques naturels), nouveau PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), plus soucieux de dégager de nouvelles réserves foncières pour des constructions hâties voir irresponsables ? Il y a lieu de penser que non.

Il faut aussi rappeler que les zones construites du bastion, du Cap ouest près du canal, de l'ancienne ville en bois, et du gabut, de la gare, ou encore des minimes, ne sont pas très anciennes et n'ont pas plus d'une trentaine d'années voir quarante et même soixante pour les plus anciennes (avenue du Général de Gaulle). **Toutes ces zones étaient autrefois des marécages insalubres, et nous n'avons pas réellement de recul à long terme sur les risques potentiels.** Les risques d'inondations sont comme on le sait amenés à prendre de l'ampleur au cours des prochaines décennies.

## **2-2- Un talus arboré protégeant la gare et ses abords des risques climatiques et météorologiques**

Il n'y a pas eu de recherches visant à étudier l'utilité du talus sur lequel est construit le boulevard Joffre, **et s'il présentait oui ou non un éventuel « rempart naturel »** contre le débordement bien que construit par l'homme. Il semble évident qu'il jouerait ce rôle : le bon sens s'impose de lui-même !



Le boulevard vu de la gare

Celui-ci s'élève depuis la gare jusqu'au carrefour et au pont Tasdon sur une hauteur de plusieurs mètres. Peut-être entre 5 et 10, mais suffisamment haut pour que l'eau ne puisse le franchir, et ce de manière évidente !

**Dans le cas d'une inondation, il y a lieu de penser que l'eau passerait des deux côtés de celui-ci, protégeant au moins partiellement la gare. Une partie serait retenue dans le parc et certainement absorbée par la terre et les arbres mais aussi retenue par les différentes**

haies et buissons. D'ailleurs il y a lieu de noter que l'allée ouverte au milieu de celui-ci, favoriserait l'écoulement de l'eau vers la gare. **La suppression de la haie de fusain située autrefois d'un seul tenant sur la bordure du parc tout le long de l'avenue du 123 ème, ne va pas dans le bon sens !** Il conviendrait certainement à ce titre **de replanter des haies** coupant cette allée ouverte à un flux d'eau éventuel, au moins dans les extrémités du parc, voir dans son milieu !

**Cet espace de verdure joue donc le même rôle qu'en milieu rural et en se comportant comme une série de haies arborées coupant la diffusion de l'eau et du vent.**



Le boulevard Joffre vue d'en haut côté pont de tasdon

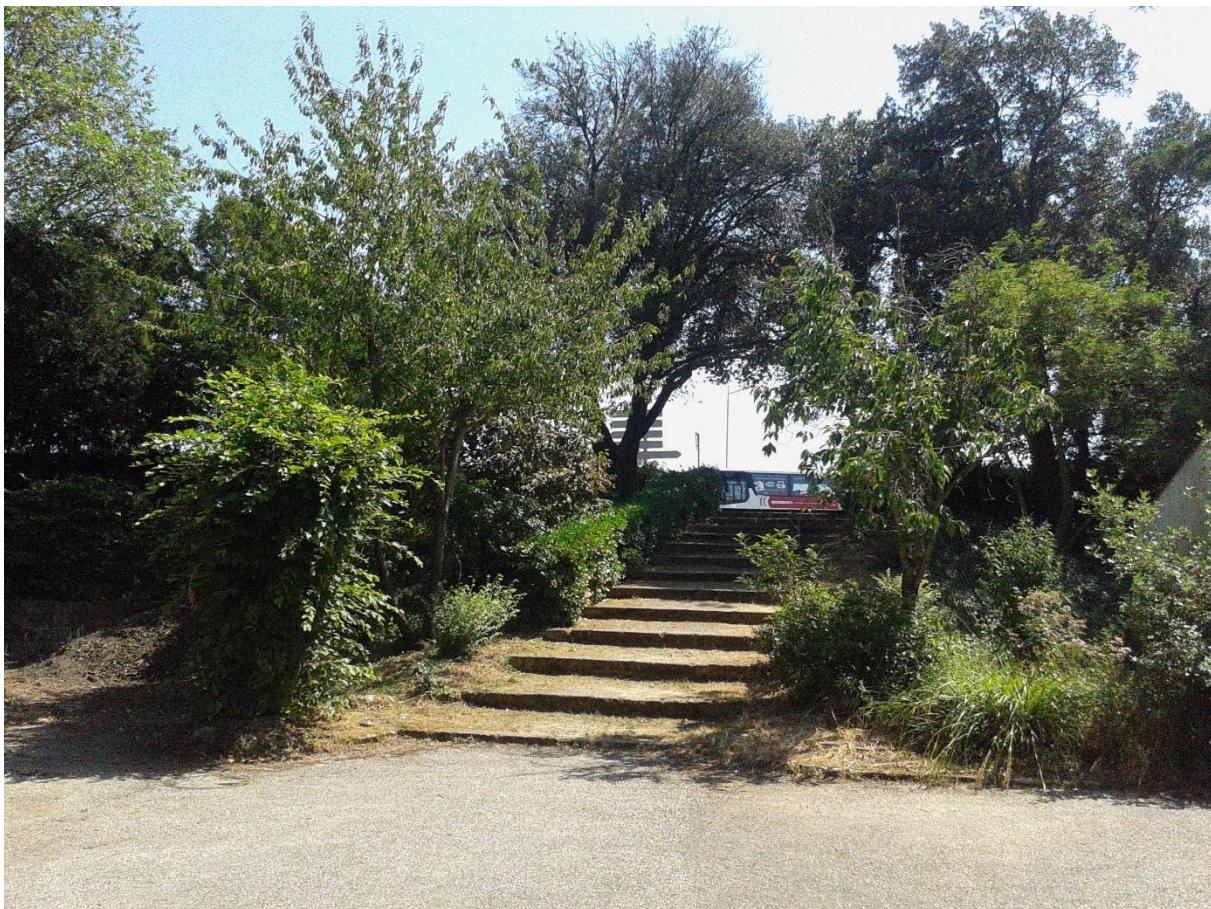
**Le talus du boulevard Joffre, ainsi que les arbres qui y sont plantés atténuent également les effets des vents et des tempêtes sur le parvis de la gare.**

Il y a lieu d'observer la situation du boulevard Joffre par rapport au parvis de la gare : il est situé plein ouest par rapport à celle-ci. C'est la direction précise d'où proviennent toutes les agressions pouvant la concerter : les bassins et le port sont directement situés derrière le talus et les fréquentes tempêtes et pluies proviennent de cette même direction. **Les haies d'arbres coupent un peu la gare du vent et des intempéries de toutes natures.**

La deuxième direction que prendrait l'eau en **cas d'inondation en se heurtant au talus** serait l'actuel terrain de l' «ancienne Sernam» et les voies ferrées de la SNCF vers les terrains situés derrière la gare. L'eau pourrait évidemment remonter la voie ferrée et atteindre la gare par l'intérieur, **mais elle serait déviée de manière non négligeable en amont par le**

**talus concerné.** Si ces observations fondées sur le bon sens sont certainement les plus vraisemblables, elles mériteraient d'être confirmées ou infirmées par une véritable étude sérieuse commandée par la mairie.

On peut supposer que les futurs habitants des immeubles construits sur l'actuel boulevard pourraient se retrouver pris en otage de biens immobiliers achetés en terrains inondables, faisant ressurgir les mêmes problématiques qu'en 2011. Mais ce sont l'Etat et les assurances qui payent. Pourquoi la municipalité et les promoteurs seraient-ils plus inquiétés que d'habitude ?



L'escalier du fond du parc qui permet de relier celui-ci au pont et au quartier de Tasdon. Un dénivelé qui se situe certainement entre 5 et 10 mètres.

### **2-3- Une zone arborée et aérée conférant au quartier et à la ville de La Rochelle une qualité de vie incontestable**

Le parc de la gare et le square Bobinec composés initialement d'une seule parcelle arborée, constituent un espace de verdure situé entre le quartier des minimes, l'ancienne ville en bois (aujourd'hui médiathèque), le Gabut, le quartier du Bastion et le centre-ville. Plus à l'Ouest La Rochelle est traversée dans toute sa longueur par le parc Charruyer (appelé communément « les parcs »).

Si cette zone arborée importante du quartier Saint-Nicolas, venait à disparaître, à la faveur du nouveau PLUI, il n'y aurait plus de parc ou d'espaces arborés entre tous ces quartiers, ce qui aurait des conséquences de natures diverses :

- Un changement d'aspect du quartier de la gare, jusqu'au vieux port, avec un aménagement « ultra-bétonné » rappelant les vieilles tours HLM des années 1970, et ce, directement aux abords du parvis de la gare. Bâtiments qui par ailleurs ont été largement considérés par tous comme inhumains et sur lesquels toutes les politiques d'aménagement du territoire sont revenues au profit d'habitations plus agréables, aérées et humaines.
- Un accroissement de la pollution à cause d'une part **de la densité de population revue considérablement à la hausse, qui sera aggravée par la suppression d'un grande partie de ses espaces verts ayant un rôle tampon en matière de pollution dans le quartier.** Les arbres ayant aussi pour fonction de piéger le CO2 dégagé par les émissions des voitures par les avenues du quartier.
- Une révision de la politique d'aménagement urbain alternant des petits immeubles de 3 ou 4 étages avec des zones arborées. C'est la direction suivie par la ville de la Rochelle depuis de nombreuses années, et qui donnait satisfaction dans l'ensemble, et en faisait une ville à taille humaine connue pour sa qualité de vie. Celle-ci pourrait se voir détériorée si les projections du futur PLUI venaient à prendre forme.

## **2-4- Un poumon écologique pour le quartier Saint-Nicolas et la ville de La Rochelle**

Ce parc Alsace - Gare a également **un rôle tampon en matière d'absorption du dioxyde de carbone généré par les véhicules passant sur le boulevard Joffre et sur l'avenue du Général de Gaulle.** Cependant il absorbe également très vraisemblablement les émissions émises sur toute la ville de La Rochelle et des quartiers alentours. Est-ce quantifiable ? Dans le doute, le principe de précaution semblerai de rigueur.

Comme nous l'avons vu précédemment, les tilleuls, chênes verts et noyers noirs d'Amériques y contribuent. Cette dernière essence pourrait être plus particulièrement plantée dans les espaces arborés de la ville compte tenu de ses capacités à absorber les particules fines des villes causes de diverses pathologies.

### **En conclusion,**

Pouvons-nous laisser détruire une partie de ce parc patrimoine écologique historique de tout un quartier ? C'est la raison pour laquelle, Madame, Monsieur les commissaires enquêteurs, nous nous mobilisons dans le cadre de cette enquête contre le projet de démolition par arasement du boulevard Joffre qui entraînera inéluctablement la disparition d'une partie importante de la composition du parc Alsace - Gare. Il nous semble en effet que si un tel projet aussi dangereux pour l'équilibre écologique du quartier, devait passer par un processus démocratique tel qu'un référendum local, il aurait les plus grandes difficultés à voir le jour car la population est de plus en plus sensible au respect de son environnement.



